

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents :BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance :BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-49-Emploi agent recenseur pour recensement 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer l'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les
opérations de recensement 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de
recensement 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création d'un poste d'agent recenseur, pour la période allant de 7 Février 2025 au 16
Février 2025
- L'agent sera payé à raison d'un forfait de 1800 euros brut pour
 - Les 2 séances de formation prévues le 7 janvier et 14 janvier 2025
 - La tournée de reconnaissance entre les 2 formations
 - La collecte du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
 - Les frais de transport .
- précise que la rémunération de l'agent sera versée au terme des opérations de
recensement et au prorata du travail effectué.
- Précise que l'agent sera désigné par arrêté municipal .

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance
Marie-Claire BOLLE

Le Maire
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20241114-D49_2024-DE
Reçu le 19/11/2024

